

défini indépendamment (et dans la plus grande ignorance) du contenu. L'origine exogène des frontières, et donc des territoires d'État, est un fait. Elle n'a pas d'incidence, à priori, sur leur viabilité, mais appelle une investigation attentive de la fonction nationalisante de l'espace : la genèse de la nation est en effet inséparable de l'aménagement du territoire de l'État et des techniques d'encadrement territorial utilisées à cette fin.

De nombreuses réflexions ont été consacrées ces derniers temps à la " privatisation de l'État ", que ce soit sous l'effet des injonctions du FMI, par suite de l'incapacité des gouvernements à faire face à leurs missions fondamentales, ou d'une fatale dérive vers leur " criminalisation " (Bayart, Ellis & Hibou, 1997). Les nouvelles modalités de fonctionnement des États, les stratégies des élites politiques en réponse à un environnement international placé sous le signe de la mondialisation, remettent-elles en cause les dynamiques de construction de l'État-nation ? Rien n'est moins sûr. L'Afrique centrale dans la tourmente pourrait bien montrer au contraire, nonobstant les avatars du politique, la force des territoires. C'est ainsi que le Congo-Zaïre, s'il a implosé, n'a pas explosé (Pourtier, 1997). Paradoxalement, c'est peut-être en Afrique noire que " la fin des territoires " (Badié, 1995) est la moins programmée.

I - LE TERRITOIRE FONDATEUR

Les fondations de la nation ne sont-elles pas constituées par le territoire de l'État, c'est-à-dire par l'ensemble spatial plus ou moins aléatoirement réuni à l'intérieur de frontières ? En Afrique centrale — dans l'acception française d'une entité géopolitique à géométrie variable — aucun paramètre humain n'a été pris en considération lors de l'affectation des territoires par les puissances coloniales. Leurs intérêts rivaux ont naturellement joué, mais aussi la référence à la " nature ", une nature généralement réduite à la trame hydrographique, celle qui a fourni les premiers repères spatiaux. Les travaux de la Conférence de Berlin consacrés à la définition du territoire du futur " État indépendant du Congo " mettent en lumière les schèmes mentaux des Européens en matière de représentation spatiale. Il en va de même de la démarche de l'administration française à la recherche d'un découpage " rationnel " des colonies en circonscriptions et autres subdivisions. Le Gabon en apporte la meilleure des démonstrations. Au-delà de ce cas d'école (Pourtier, 1989), je voudrais proposer ici quelques éléments de réflexion propres à alimenter le débat sur l'État-nation considéré dans sa relation à l'espace.

La frontière créatrice

Les discours récurrents pointant le caractère " artificiel " et " arbitraire " des frontières africaines paraissent aujourd'hui obsolètes. La frontière linéaire est en effet une notion désormais bien intégrée par la plupart des Africains ; on peut dire, presque sans exagération, qu'elle est perçue comme la chose la plus naturelle qui soit. Une telle assertion fera évidemment bondir les contempteurs du découpage colonial de l'Afrique. Il faut faire l'effort de dépouiller le savoir de sa gangue idéologique pour observer les faits sans à priori. Les chercheurs travaillant sur les espaces frontaliers savent bien la réalité de la ligne qui sépare. Le développement d'espaces transfrontaliers ne la contredit pas ; loin d'être un signe d'affaiblissement, de délitement de l'État, ce phénomène concourt au contraire à la construction étatique. Une récente étude sur l'État et le commerce frontalier en Afrique centrale (Bennafila, 1999) en fournit une illustration convaincante.

Ni les réseaux transfrontaliers, tels ceux des grands commerçants d'Afrique de l'Ouest (Grégoire, 1986), ni les " périphéries nationales " (Igue, 1995), ne menacent les États. Pas plus que les multinationales n'annoncent un effacement des nations. Les migrations inter-africaines, " expression du refus de la logique territoriale d'origine coloniale par les populations africaines ", selon ce dernier auteur, ne doivent-elles pas être interprétées plutôt comme une adaptation de ces populations à leur mise en territoire ? Le vrai problème est celui de la " citoyenneté " ou du statut d'" étranger " des migrants, statut consécutif à la création des États nationaux et qui n'est pas prêt de s'éteindre si l'on en juge par la multiplication des manifestations de xénophobie à travers l'Afrique. Il existe plusieurs manières de désigner " l'autre ", l'identité nationale en est une, tout aussi efficiente que l'identité ethnique. Il n'y a d'ailleurs pas de contradiction entre l'une et l'autre dès lors que l'on raisonne en termes d'emboîtement.

En Afrique centrale, la frontière définit un niveau majeur d'emboîtement, car elle est la seule ligne matérialisable (même si elle n'est pas toujours matérialisée) au sein d'espaces qui ont longtemps fonctionné sur le mode de la fluidité et du chevauchement, privilégiant les espaces flous et la mobilité aux fractures des limites franches. En créant des discontinuités, la frontière a changé les relations des hommes à l'espace, car aux gradients, aux réseaux fonctionnant de proche en proche elle a substitué les contours linéaires et précis caractéristiques des territoires exclusifs. La ligne s'est substituée aux marges d'incertitude et de négociation propres aux confins, en imposant le schéma binaire de l'inclusion/exclusion.

Les différences de potentiel de part et d'autre de la ligne ont engendré des courants d'échanges dans les régions frontalières, non par suite d'une volonté délibérée des populations vivant en situation périphérique de créer des territoires trans-frontaliers, mais parce que les États représentent un marché capable de valoriser la position frontalière. Ligne de rupture de flux monétaires et/ou mercantiles, la frontière est exploitée par de nombreux acteurs aux pratiques souvent clandestines. Mais pas plus que la corruption, la contrebande ne remet en cause le principe de l'État national. Que ses règles soient subverties par la captation privative d'une rente frontalière n'induit pas, bien au contraire, l'effacement d'une frontière qui est la raison d'être des réseaux qui en vivent. Ces réseaux ne fonctionnent d'ailleurs que parce qu'ils sont installés au cœur même de l'État, via l'administration des douanes, de la police des frontières ou de la gendarmerie, et parce qu'il existe des infrastructures de communication entre centre et périphérie.

S'il est vrai que les "frontaliers", en Afrique comme ailleurs, ont souvent une attitude ambivalente vis-à-vis de territoires qui appartiennent à un État voisin tout en étant constitutifs de leur espace vécu, il est non moins vrai que la frontière ne supprime pas le statut d'étranger. Les détenteurs de plusieurs nationalités, dans bien des cas obtenues frauduleusement, ne trompent pas leur monde. La question des personnes à "nationalité douteuse" au Kivu l'a bien montré (Pourtier, 1996). Les réseaux marchands et leurs relais qui jouent un rôle important dans les échanges internationaux n'entravent pas pour autant la formation des nationalismes ; bien au contraire, la moindre crise intérieure expose leurs représentants à la vindicte populaire, les pouvoirs politiques n'ayant aucun mal à faire jouer si nécessaire le ressort du bouc émissaire. Les étrangers résidant au Gabon en savent quelque chose, notamment les Camerounais. Ceux qui vivent dans le nord du pays, à proximité de la frontière, ne sont pas les moins vulnérables car les liens claniques tissés entre les Fang du Gabon, du Cameroun et de la Guinée équatoriale ne suffisent pas à gommer le statut d'étranger. À l'instar des Gabonais qui redoutent leur voisin du nord, les Camerounais se méfient des Nigériens, le contentieux à propos de la souveraineté sur la presqu'île de Bakassi ne constituant qu'une pomme de discorde parmi d'autres. Les Ibo, très nombreux dans la province camerounaise du Sud-Ouest ont bien conscience que leur position est précaire. C'est pourquoi ils n'investissent pas localement et ne manifestent ouvertement leur réussite économique que lors du retour au Nigeria : le statut d'étranger rend "présent-absent" (Weiss, 1998). Dans un continent aux populations mal fixées,

théâtre d'importantes migrations internationales, l'enfermement frontalier a provoqué la formation de diasporas. Celles-ci alimentent en retour les processus identitaires en instituant l'image de l'autre conformément aux objectifs de l'État national.

A - L'aménagement du territoire

L'aménagement de son territoire est le principal moyen dont l'État dispose pour se construire concrètement et entraîner l'adhésion de ses ressortissants à son être — une adhésion fondatrice de l'État-nation. Dans ce processus, cybernétique et développement agissent conjointement, les infrastructures de communication ayant comme finalité tout autant le contrôle des populations que la stimulation de l'économie. En Afrique centrale, la faiblesse des institutions pré-coloniales de type étatique — sa totale absence dans les régions forestières — a conféré un rôle décisif à cette fonction spatiale régaliennne. Par la création des villes, le regroupement des villages, l'ouverture de routes et de lignes ferroviaires, l'État a posé les bases de son emprise territoriale. Il n'y a de ce point de vue aucune différence entre la période coloniale qui vit l'élaboration de "proto-États", et la période postérieure aux indépendances qui se caractérise par une remarquable continuité de principe et d'action. Les grandes infrastructures associent finalité politique et économique : les discours relatifs au Transgabonais sont là pour le rappeler. Construit entre 1974 et 1987 pour transporter jusqu'à la côte le manganèse et le bois, ce chemin de fer minéralier fut aussi présenté comme le "ciment de l'unité nationale". En son temps, la construction du Congo belge s'est faite sur une maîtrise des transports, le grand fleuve constituant l'épine dorsale d'un système fluvio-ferroviaire complexe. La problématique de la "voie nationale" — destinée à relier "en territoire belge" Lubumbashi à Anvers pour réduire la dépendance du Katanga vis-à-vis des pays voisins — fut symptomatique, avant la lettre, de ces dynamiques nationalisantes, reprises à son compte par l'État indépendant.

Est-il nécessaire de relater des faits anciens (coloniaux, voire pré-coloniaux) pour réfléchir sur l'avenir de l'État-nation ? J'en suis convaincu : l'identité collective, dès qu'elle dépasse le seuil de la proximité lignagère et du groupe d'interconnaissance ne peut se construire qu'en référence à la durée et à l'étendue qui la rendent possible parce qu'elles en définissent les repères et en fixent les bornes.

L'aménagement du territoire, acte géopolitique s'il en est, a une fonction nationalisante. L'unité de la nation se construit sur les routes qui solida-

risent les lieux, nouant les mailles d'un espace réticulaire par où transite l'influx unifiant de l'État. C'est pourquoi la construction physique du territoire est une condition nécessaire — mais non suffisante — de l'émergence et de la survie de l'État-nation. Le " délitement de l'État " si souvent évoqué, notamment à propos du Congo démocratique, n'est-il pas consubstantiel à la dégradation des infrastructures de communication terrestre, responsable d'un repli sur le local ? Voire de la prolifération de " nouvelles terrae incognitae " (Rufin, 1992) que leur inaccessibilité soustrait au regard du centre ? Certes, quand on parle de " géopolitique " en Afrique centrale, que ce soit au Congo ou au Gabon, on pense d'abord aux manœuvres du pouvoir pour contrôler les forces ethno-régionales en jouant sur la répartition des postes (lucratifs) de responsabilité — autrement dit en territorialisant la " politique du ventre " (Bayart, 1989). Cela n'exclut pas cependant des préoccupations de " justice spatiale ", dans le domaine notamment de la régionalisation des investissements et des mesures de péréquation destinées à amortir le coût de l'éloignement. Ces actions sont encore très timides en Afrique centrale ; elles dépendent largement du poids des leaders politiques régionaux. La pratique des fêtes nationales tournantes au Gabon, au-delà de la symbolique du Chef de l'État épousant ses neuf provinces, n'a peut-être été qu'un saupoudrage des deniers publics sans effet économique durable. Cette manifestation festive de la fonction redistributive de l'État contribue pourtant à donner corps aux lieux de la nation.

B - L'actualité de l'autochtonie

La question des origines ne cesse d'invoquer et le sol et le sang. La citoyenneté à la française, porteuse du concept d'État-nation, se démarque de la conception ethnique, comme celle du Volkstaat germanique. Si l'identité de l'individu se décline d'abord en termes de parenté et de résidence, elle s'élargit au territoire avec l'éloignement des lieux matriciels. À l'étranger, elle devient la seule pertinente : la distance efface ce qui n'est pas de l'ordre de la géographie. Un Mpongwé en France sera identifié Gabonais, si ce n'est Africain. Le territoire de l'État sert de référent identitaire ; donnant accès à la nationalité, il rend possible l'émergence de l'État-nation.

Le statut des lieux dépend de leur usage social. Celui-ci a longtemps été borné par l'horizon étroit du terroir villageois qu'élargissaient seulement les alliances matrimoniales et les expéditions guerrières. En Afrique centrale forestière, la compétition territoriale était neutralisée par la faiblesse des densités ; la question foncière ne s'y est

posée, ponctuellement, qu'à la faveur de l'accumulation démographique urbaine. La question de l'autochtonie, des droits au sol et plus généralement des droits de citoyenneté, est en revanche devenue cruciale avec l'alourdissement des densités. Mais ni les massacres au Rwanda et au Burundi, liés d'une façon ou d'une autre à la saturation des terroirs dans la nasse de territoires exigus, ni la guerre de Brazzaville, exacerbée par la fragmentation de l'espace urbain en territoires ethniques, ne mettent en cause le territoire national.

L'imbroglie du Kivu révèle toute la complexité des relations entre autochtones et allochtones, dans un chevauchement des identités ethniques et nationales. La question des " Banyarwanda " et des " Banyamulenge " (Willame, 1997) est au centre d'un conflit multidimensionnel (Pourtier, 1996) qui secoue les Balkans de l'Afrique depuis une décennie. Dans la désignation de ces groupes de population, le préfixe " banya " (ceux de, les gens de) met l'accent sur les origines géographiques : le Rwanda pour les uns, la région de Mulenge, au sud d'Uvira, pour les autres. Ces derniers, essentiellement des éleveurs tutsi attirés par les pâturages d'altitude, sont eux aussi originaires du Rwanda, mais leur migration est plus ancienne, un siècle ou deux, peut-être davantage : cette ancienneté légitime à leurs yeux leurs droits territoriaux sur ce versant de la crête Congo-Nil que le partage colonial a attribué au Congo. Avec l'indépendance, la présence de ces minorités a brutalement posé la question de la nationalité au Kivu : les communautés " étrangères " pouvaient-elles être placées sur un plan d'égalité avec les groupes ethniques qui se prévalaient du droit, fondé ou usurpé, du premier occupant ? Les lois successives, et sans cesse plus restrictives, concernant la nationalité congolaise (zaïroise) ont eu pour objectif manifeste de priver de droits ces populations réputées " rwandaises ", car leur nombre et leur dynamisme menaçaient la suprématie des " autochtones " : schéma comparable à celui de l' " ivoirité ".

Si l'art de gouverner s'est rapidement confondu avec la manipulation politico-ethnique — Mobutu était passé maître en la matière —, c'est l'accompagnement institutionnel lié à l'indépendance qui révéla des tensions inter-ethniques jusqu'alors restées sous le boisseau. La compétition électorale, avec son application sans précaution du principe " un homme, une voix ", a brusquement cristallisé les oppositions autour du binôme autochtone/étranger, en soulevant le problème de la légitimation territoriale. Les ethnies autochtones se sont rapprochées dans un front uni contre les " Rwandais ", en se mobilisant autour de slogans valorisant l'identité nationale. Trois décennies

Roland POURTIER, Professeur de Géographie tropicale et du développement à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Directeur de l'équipe de recherche "Equateur" de l'UMR PRODIG (Pôle de Recherche pour l'Organisation et la Diffusion de l'Information Géographique), Directeur du DEA " Mondes tropicaux : Aménagement, Environnement, Territoires ", Président de l'Association des Géographes Français, est l'auteur de plusieurs ouvrages sur l'Afrique : *Le Gabon*, vol. 1, *Espace, histoire, société* ; vol. 2, *État et développement*, Paris, L'Harmattan 1989. *Atlas de la zone franc en Afrique subsaharienne*, Paris, La Documentation Française, 1995. *Villes africaines*, Paris La Documentation Française, 1999. *Afriques noires*, Paris, Hachette, 2001.

RÉSUMÉ/ABSTRACT

ESPACE ET NATION EN AFRIQUE CENTRALE LA DIMENSION OUBLIÉE

par Roland POURTIER

Dans les processus de gestation de la nation, le territoire remplit une fonction éminente. En particulier dans cette Afrique centrale forestière qui ne connaissait que des sociétés sans État avant la colonisation. La création des États a commencé par le tracé de lignes frontières, tracé indifférent au contenu humain. Dès lors, l'aménagement du territoire d'une part, ses représentations, amplifiées par l'école et les médias, d'autre part, deviennent le support d'une conscience identitaire que l'histoire associe à l'espace de l'État. La relation au territoire s'exprime de façon exacerbée dans les dérives de l'autochtonie, comme au Kivu. Quant aux crises des États, y compris les guerres dans les deux Congo, elles ne semblent pas remettre en cause le principe territorial qui pourrait bien être le socle de la construction de l'État-nation, celui-ci résultant d'une fusion entre territoire et mémoire.

Mots clés : Afrique centrale, État-nation, frontière, territoire, autochtonie, identité, représentations, mémoire.

SPACE AND NATION IN CENTRAL AFRICA: THE OVERLOOKED DIMENSION

by Roland POURTIER

Territories play a fundamental role in the making of a nation, particularly in the forest regions of Central Africa where there were only "stateless" societies before the era of colonisation. The creation of states began with the geometrical tracing of frontiers, regardless of human content. As a direct result, both territorial planning and its resulting mental representations (amplified through the media and the education system) were to form the basis of a national identity historically related to the physical area of the state. Even national crises (including the wars in both the Congo's) have not altered this territorial principal (based on a fusion of territory and memory). As a result, it would seem that this principal could very well be the foundation of "national" states.

Keywords: Central Africa, national state, frontier, territory, autochthony, identity, representations, memory.